



Dispute avec mon compagnon.

Par **Kika73**, le **29/09/2021 à 14:54**

Bonjour,

Mon compagnon et moi, nous nous sommes disputés, à la suite duquel il m'a mis une tape sur la joue (pas de gifle, pas de coup et encore moins de pression psychologique ou autres. J'insiste sur ce fait. Il n'est en aucun cas violent. Ma mère, vivant sous le même toit que nous, est quelqu'un de toxique, intrusive et jalouse. Il n'a suffi d'une simple dispute pour qu'elle appelle la police. Mon compagnon a été emmené en garde à vue pendant 48 h et maintenant, j'ai reçu une convocation par procès verbal pour me présenter en tant que victime. Lui n'a plus le droit d'entrer en contact avec moi car on l'a mis sous contrôle judiciaire jusqu'au procès. C'est une véritable horreur, on m'a demandé ma déposition, on ne m'a pas donné le choix et j'ai vu un médecin légal bien que je m'y étais opposée. J'ai même eu le droit aux propos monstrueux des agents disant que mon ami n'est qu'un maquereau qui se fait entretenir par une p.... alors qu'il avait trouvé un boulot et cherchait un appartement en ville pour que nous soyons tranquille. Je suis paumée et je sais que lui aussi car il a le droit d'appeler ma tante, et j'ai des nouvelles grâce à elle. Comment puis-je faire valoir mes droits et mettre toute la vérité à jour ?

Merci.

Par **amajuris**, le **29/09/2021 à 16:53**

bonjour,

je vous conseille de prendre un avocat pour défendre votre position.

mais celle-ci est n'est pas rare chez les victimes de violences conjugales qui défendent leurs conjoints.

chaque année, plus d'une centaine de femmes sont assassinées par leurs conjoints.

la police qui est habituée à intervenir pour des violences conjugales, sait faire la différence entre une simple dispute et des violences.

le médecin qui vous a examiné, a du faire son rapport.

salutations